

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

AUTORISATION
ACCORDEE AU
PRESIDENT POUR
ENGAGER, LIQUIDER
ET MANDATER LES
DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT
(DANS LA LIMITE DU
QUART DES CREDITS
OUVERTS AU
BUDGET DE
L'EXERCICE
PRECEDENT

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ – M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M. Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne procuration à M. Christophe SONGEON

N° CS2020-41

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR
ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES
CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE
PRECEDENT**

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (applicable en vertu de l'article L. 1612-20 du CGCT) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 34 voix pour, Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

